

La Loi spirituelle de DIEU.

(Article modifié le 04-06-2022)

Romains 7/14 :

Nous savons, en effet, que la Loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.

Concernant cette Loi spirituelle de DIEU, dont l'apôtre Paul fait mention dans [Romains 7](#), déjà à son époque, il régnait une certaine confusion à ce sujet dans l'Eglise se trouvant à Rome. A notre époque, cela n'a pas beaucoup changé, cette confusion est toujours présente dans l'Eglise. Cette Loi spirituelle, elle n'est pas la Loi donnée selon la lettre à Moïse pour le peuple d'Israël. Cette Loi spirituelle, est celle que notre Seigneur JESUS vit depuis le commencement de toutes choses avec DIEU son Père ([Proverbes 8/22 à 36](#)), et l'a vécu sur terre pendant les jours de sa chair, la transmettant par son ESPRIT de Vie, en l'esprit/âme nouveau de tous les Enfants nés de la volonté de DIEU son Père.

Galates 4/6 :

Et parce que vous êtes Fils, DIEU a envoyé dans nos cœurs l'ESPRIT de son Fils, lequel crie: Abba ! Père !

Pour bien comprendre ce qu'écrit l'apôtre Paul au sujet de cette Loi spirituelle, il faut savoir qu'en réalité, il existe deux Lois qui viennent de DIEU le Père.

La première Loi, a son origine en la nature de DIEU, qui est ESPRIT SAINT ([Jean 4/24](#)). C'est une Loi de liberté, ou, une Loi spirituelle ([2 Corinthiens 3/17](#)), qui se vit naturellement, en accord avec la volonté de DIEU ([Hébreux 10/5 à 10](#)). Elle est innée en l'esprit/âme de Adam et Eve lors de leur création ([Genèse 2/7](#)), puisque DIEU créa l'homme à son image, à sa ressemblance, et de ce fait, libre de choix ([Genèse 1/26 et 27](#)).

La deuxième Loi, elle a également son origine en DIEU. C'est celle de l'Ancienne Alliance ([Deutéronome 4/13](#)) qu'IL a donné pendant un temps à son peuple, Israël, qu'IL s'est mis à part parmi toutes les nations ([Deutéronome 7/6 à 11](#)). Pour ce faire, DIEU a choisi parmi son peuple, Moïse, en lui donnant la Loi, ou, les dix Paroles de l'ETERNEL ([Exode 34/27 et 28](#)), inscrites sur des tables de pierre et retransmises selon la lettre, de génération en génération ([Deutéronome 4/12 et 13](#)), jusqu'à ce que les prophéties concernant la Nouvelle Alliance s'accomplissent par la venue du Messie, JESUS, le Fils de l'homme ([Esaïe 7/14 et 15](#), [Esaïe 42/1 à 9](#)). La Loi selon la lettre, représente uniquement, les dix commandements inscrits par DIEU sur des tables de pierre. A ne pas confondre avec les ordonnances et les préceptes donnés également au peuple Hébreux par DIEU, sous la forme de lois diverses, qu'il devait mettre en pratique dans leur vie de tous les jours, afin de demeurer dans la sanctification que DIEU, par sa présence spirituelle, faisait reposer sur son peuple.

L'origine de la Loi de liberté, ou, la Loi spirituelle en l'homme terrestre à sa création.

Ce que l'Enfant né de DIEU doit savoir, c'est que cette Loi de liberté (de choix de vie), ou, cette Loi spirituelle dont l'apôtre Paul fait mention dans [Romains 7/14](#), elle existe de toute éternité ([2 Corinthiens 3/17](#)). Elle a son origine en la nature de DIEU, qui est ESPRIT SAINT, et c'est le Seigneur JESUS homme, étant sorti de DIEU ([Jean 8/42](#)) qui le démontre par ses choix volontaires pour venir accomplir sur terre, la volonté de DIEU son Père ([Hébreux 9/14](#), [Hébreux 10/5 à 10](#), [Philippiens 2/5 à 8](#)). Par l'offrande de sa Vie à son Père pour le Salut du monde, personne n'oblige le Seigneur JESUS à faire ce qu'IL choisit de faire ([Hébreux 9/14](#)). Cette Loi de liberté ([Jacques 1/25](#)), ou, cette Loi spirituelle, elle est innée en l'esprit/âme de Adam et Eve lors de leur création ([Genèse 2/7](#)), puisque DIEU créa l'homme à son image, à sa ressemblance, et libre de ses choix de vie.

Genèse 1/26 et 27 :

Puis DIEU dit : Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre.

DIEU créa l'homme à son image, il le créa à l'image de DIEU, il créa l'homme et la femme.

Pour bien comprendre l'origine de cette Loi de liberté, ou, Loi spirituelle, il faut remonter au commencement de toutes choses. Comme le démontrent les Ecritures, DIEU le Père de toutes choses, qui est ESPRIT SAINT (*Jean 4/24*), a une Âme (*Esaïe 42/1*), et également, un Corps spirituel céleste (*Daniel 7/9 et les versets, 13 et 14*). Lorsque DIEU a créé le premier Adam à partir de la poussière de la terre, il faut savoir que celui-ci est créé Saint, à la ressemblance de DIEU. Je dis bien, à la ressemblance de DIEU, et non pas, créé identique à DIEU. Pourquoi je précise cela ? Parce que DIEU est ESPRIT SAINT céleste, et l'homme à sa création, est une âme vivante terrestre, c'est-à-dire, un esprit saint/âme pure placé dans un corps tiré de la terre, pour vivre sur la terre et de la terre, encore non souillée par le péché (*Genèse 2/7*). L'homme terrestre est créé de peu inférieur à l'identique de DIEU (*Genèse 3/22, Psaumes 8*). Par son esprit/âme de vie terrestre, Adam a également le pouvoir d'engendrer la vie terrestre (*Genèse 1/27 et 28*), par le biais de Eve sa femme, qui est os de ses os, et chair de sa chair (*Genèse 2/22 et 23*), et cet esprit/âme de vie terrestre, peut se transmettre à sa descendance de génération en génération (*Genèse 1/26 à 28*).

L'homme à sa création, n'a pas encore en lui la connaissance du bien et du mal, et son esprit/âme n'en est qu'à son début dans le développement de sa vie terrestre et de sa communion spirituelle avec DIEU son Créateur. Mais afin que l'homme soit libre de choix, comme DIEU Lui-même est libre, IL lui donne un seul ordre, ou, un seul commandement à respecter, pour qu'il puisse vivre éternellement sur la terre.

Genèse 2/16 et 17 :

L'Éternel DIEU donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; Mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras.

C'est à partir de cet unique commandement, que DIEU plaça l'homme et la femme devant un choix de vie, et dès cet instant, est née la Loi de Liberté, ou, la Loi spirituelle en l'esprit/âme de Adam et Eve. C'est au travers de cette Loi spirituelle, que DIEU le Créateur et Père, responsabilise les âmes vivantes que sont Adam et Eve, les rendant ainsi libres de choix, de demeurer, ou non, dans sa volonté pour leur bien-être de vie terrestre. DIEU le Père des esprits, est ESPRIT SAINT (*Jean 4/24, Hébreux 12/9*), et là où se trouve l'ESPRIT SAINT de DIEU, là est la liberté, que se soit dans le monde visible, ou, dans le monde invisible à l'œil humain.

2 Corinthiens 3/17 :

Or, le Seigneur c'est l'ESPRIT ; et là où est l'ESPRIT du Seigneur, là est la liberté.

A sa création, l'homme sur terre n'avait pas besoin de connaître le bien ou le mal pour vivre éternellement et être heureux avec sa femme et sa descendance. Il lui suffisait de croire la Parole de DIEU au travers de la loi de liberté, ou, la Loi spirituelle en lui, en demeurant dans sa volonté, par l'obéissance volontaire à son commandement. En demeurant par un choix de vie volontaire dans l'obéissance à la volonté de DIEU, ils étaient libres à l'égard du bien, comme du mal. A ce moment là, Adam et Eve, étaient Saints dans leur être entier. Ils étaient vierges de la connaissance du bien, comme celle du mal. Malheureusement, Adam et Eve, en faisant le choix de désobéir à la volonté de DIEU (*Genèse 2/15 à 17*), ayant désormais en eux la connaissance du bien et du mal, ils sont désormais par leur corps du péché, esclaves et captifs de la loi du péché de l'esprit qu'est Satan, qui est l'instigateur de

leur désobéissance à la volonté de DIEU (*Genèse 3/1 à 6*). En laissant Satan les placer sous l'esclavage de sa loi, celle du péché (la désobéissance), dès lors, la communion dans cette Liberté spirituelle terrestre entre DIEU et l'homme, a été rompue et n'a plus été possible. DIEU chassa Adam et Eve de son jardin, leur interdisant l'accès à l'Arbre de Vie, les privant ainsi de la Vie éternelle pour leur corps physique sur la terre (*Genèse 3/22 à 24*).

C'est à partir de la naissance du péché en Eve et Adam (*1 Timothée 2/11 à 15*), ayant désormais en eux, la connaissance du bien et du mal (*Genèse 3/22*), que dès cet instant, est née la loi du péché de Satan en l'homme terrestre mortel. C'est cette loi du péché qui maintient désormais captif du péché dans son corps du péché, toute la descendance de l'homme terrestre, et c'est cette loi du péché, qui agit constamment à l'encontre de cette Loi de liberté, ou, cette Loi spirituelle placée par DIEU en l'esprit/âme de Adam et Eve lors de leur création (*Romains 7/22 à 24*). Désormais, c'est cette Loi spirituelle qui met en la Lumière de DIEU, les ténèbres qui se trouvent dans le caché de la nature de la postérité d'Adam et Eve. C'est cette Loi spirituelle, qui rend flagrant leur esclavage à la loi du péché qui agit dans leurs corps du péché (leur esprit/âme/corps). Et, c'est par le commandement venant de DIEU, que se manifeste ce conflit intérieur entre le bien et le mal dans la chair de l'homme terrestre (*Romains 7/13, Romains 2/14 à 16*). La Loi spirituelle en l'esprit/âme de Adam et Eve, qui, par le commandement, devait leur permettre de vivre libre de choix en demeurant dans la volonté de DIEU et ainsi s'épanouir dans la connaissance de la Vie d'en Haut, après la naissance du péché en eux, cette même Loi spirituelle, par ce même commandement, est devenu pour eux, le commandement qui les a conduits à la mort (*Romains 7/9 à 11*).

Malgré, que Eve et Adam aient fait choix de ne pas demeurer dans la volonté de DIEU, en désobéissant à son commandement (*Genèse 3/6 à 11*), et qu'ils soient bannis du jardin d'Eden, l'Amour de DIEU demeure pour les âmes vivantes terrestres. DIEU est conscient qu'ils sont toujours sa création, ses créatures, et que lors de leur désobéissance, ils ne savaient pas encore ce qu'était le bien ou le mal. Ils ne savaient pas non plus ce que le mot mourir signifiait pour eux (*Genèse 2/16 et 17*), puisque l'homme n'avait jamais été confronté avec la mort physique et spirituelle. Mais, Satan, le savait (*Genèse 3/1 à 6*), c'est pour cela que son iniquité, ou, son péché, ne lui sera jamais pardonné (*Apocalypse 20/10*).

L'origine de cette loi du péché en Adam et Eve, qui désormais, les maintiennent esclaves du péché dans leur corps du péché, ainsi que toute leur descendance, vient de l'esprit menteur qu'est Satan, qui utilise et manipule la connaissance du bien et du mal en l'homme corrompu, pour le maintenir sous son esclavage démoniaque, s'efforçant par tous les moyens possibles, de lui inculquer à son esprit/âme corrompu, le mal, comme étant le bien, et le bien, comme étant le mal (*Genèse 6/5 et 6/11 et 12, Esaïe 5/20, Romains 7/14 à 21*). Voilà pourquoi, l'Enfant né de DIEU doit toujours se rappeler, que l'origine du péché, ce n'est pas en l'homme qu'il faut la rechercher premièrement, mais en Satan, qui est l'instigateur du péché, ou, si vous préférez, l'instigateur de la désobéissance de l'homme, envers la volonté de DIEU son Créateur (*Genèse 3/1 à 5*).

La Loi spirituelle vécue par la Foi d'Abraham, **avant**, la naissance de la Loi selon la lettre, donnée par DIEU à Moïse.

Bien après la naissance du péché de Satan en l'homme et dans le monde, DIEU le Père des esprits, a conclu avec Abraham le croyant et sa descendance, une **Alliance perpétuelle**, c'est à dire, une Alliance dont **la durée est infinie** (*Genèse 17/1 à 9*). Cette Alliance perpétuelle faite par DIEU avec Abraham et sa descendance (*Genèse 21/12 et 13*), a été conclue lorsqu'il était, non pas, sous la Loi de Moïse, mais comme marchant par l'obéissance de sa Foi, qu'il vivait sous la forme d'une Loi spirituelle en son être intérieur, liée à la volonté de l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Créateur (*Genèse 22/15 à 18*). Abraham, quoique son choix de vie était de marcher par sa Foi en la volonté de DIEU, comme tous les hommes sur terre, il n'en

demeurait pas moins pour autant, esclave de son corps du péché dans sa chair mortelle. La loi du péché agissait également dans son être intérieur, non pas à cause de la Loi de Moïse, puisqu'elle n'existait pas encore, mais à cause de la connaissance du bien et du mal, héritée de la désobéissance de Adam et Eve, et par laquelle, Satan maintient sous son esclavage, et manipule selon sa volonté, toute la descendance de Adam et Eve (*Genèse 6/5 et 6, Marc 7/21 à 23*).

C'est uniquement de cette Alliance perpétuelle faite par DIEU avec Abraham, marchant par sa Foi en la volonté de DIEU à son égard, qu'a été rendue possible par sa descendance en Isaac, l'accomplissement de la Nouvelle Alliance, par la venue sur terre de JESUS, le Fils de l'homme. JESUS, le Fils de DIEU, est le dernier Adam (*1 Corinthiens 15/45 à 49*), qui va permettre à la descendance d'Abraham en Isaac, d'être délivrée du péché et de son corps du péché, c'est à dire, être délivré de l'esclavage de l'esprit corrompu qu'est Satan, que l'homme mortel et toute la création, subissent depuis la désobéissance de Eve et Adam au commandement de DIEU (*Romains 8/19 à 23*).

Par la naissance sur terre de JESUS, le Fils de l'homme, sa Vie, sa mort, et sa résurrection d'entre les morts, par la puissance de DIEU son Père (*Jean 20/1 à 18*), la promesse faite à Abraham, va se réaliser en sa descendance, qui, par sa Foi en la volonté de DIEU (*Matthieu 17/5*), sera affranchie, et réellement libre du péché et de Satan, marchant désormais à la seule gloire de DIEU leur Père, dans un esprit/âme nouveau, jusqu'au retour de CHRIST (*1 Corinthiens 15/48 à 54*). Leur corps de chair étant lavé de toutes ses souillures (*Ezéchiel 36/25 à 27*), dans l'attente de la rédemption de celui-ci (*Romains 8/9 à 11, et 1 Corinthiens 15/50 à 54*).

DIEU, sera désormais pour la descendance d'Abraham en Isaac, non plus uniquement, le DIEU d'un peuple qu'IL s'est mis à part pour LUI parmi toutes les nations, mais DIEU sera leur Père Céleste (*2 Corinthiens 6/14 à 18*), qui donnera son ESPRIT SAINT, à tous ses Enfants qui naîtront de LUI par leur Foi en Sa Parole (*Jean 14/15 à 23*), manifestée en son Fils, JESUS homme (*Jean 1/12 à 14*). C'est par le moyen de l'ESPRIT de Vie de son Fils (*Romains 8/9*), que cela se fera dans la Vie nouvelle de tous ses Enfants (*Tite 3/4 à 7*). Désormais, en ce qui concerne les Enfants d'Israël, nés de la volonté de DIEU, nés de CHRIST, ou, si vous préférez, l'Israël de DIEU (l'élection, ou, les élus, ou, les brebis perdues de la maison d'Israël...), marcheront chacun(e) individuellement, Justifiés(es) et Sanctifiés(es) par leur Foi, en la Vie de l'ESPRIT de Vie du Fils dans leur corps de chair spirituel (*Galates 4/6, Apocalypse 14/12*), en la chair et le sang de son Fils JESUS homme (*Jean 6/50 à 58*).

Ainsi, à cause de l'Alliance perpétuelle faite par DIEU le Père avec Abraham, sous la Nouvelle Alliance, c'est l'ESPRIT-SAINT en eux, qui les conduira à vivre en nouveauté de Vie par cette Loi de liberté, ou, cette Loi spirituelle rétablie en eux par l'ESPRIT de Vie de CHRIST (*Romains 8/9*), étant désormais réellement libres de servir DIEU leur Père, avec un esprit Saint et un cœur nouveau, c'est-à-dire, esprit Saint ayant une âme, ou entendement nouveau ne faisant qu'UN seul Esprit/âme nouveau par l'ESPRIT SAINT de DIEU (*Ezéchiel 36/25 à 27*), ou encore, comme annoncé d'avance dans les Ecritures.

Jérémie 31/31 à 36 :

Voici, les jours viennent, dit l'ETERNEL, où Je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une Alliance nouvelle, non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où Je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte, Alliance qu'ils ont violée, quoique Je fusse leur Maître, dit l'ETERNEL.

Mais voici l'Alliance que Je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit l'ETERNEL : Je mettrai ma Loi au dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur cœur ; et Je serai leur DIEU, et ils seront mon peuple. Celui-ci n'enseignera plus son prochain, ni celui-là son frère, en disant : Connaissez l'ETERNEL ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit l'ETERNEL ; Car Je pardonnerai leur iniquité, et Je ne me souviendrai plus de leur péché.

Ainsi parle l'ETERNEL, qui a fait le soleil pour éclairer le jour, qui a destiné la lune et les étoiles à éclairer la nuit, qui soulève la mer et fait mugir ses flots, Lui dont le nom est l'ETERNEL des armées : Si ces lois viennent à cesser devant moi, dit l'ETERNEL, la race d'Israël aussi cessera pour toujours d'être une nation devant moi.

Petite parenthèse sur ces versets :

Au **verset 33**, Jérémie prophétisant de la part de DIEU, montre que la Loi de DIEU sous la Nouvelle Alliance, sera spirituelle : « **Je mettrai ma Loi au dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur cœur...** ». Ce que confirme l'apôtre Paul dans **Romains 7/14** : « Nous savons, en effet, que **la Loi est spirituelle** ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. »

Au **verset 34**, Jérémie dit : « ...**Car Je pardonnerai leur iniquité...** ». **Leur iniquité**, est écrit au singulier et non pas au pluriel. A la suite, Jérémie dit encore : « ... **et Je ne me souviendrai plus de leur péché...** ». Là également, **leur péché** est écrit au singulier, et non pas au pluriel. Ce ne sont donc pas **les iniquités**, ou, **les péchés** des enfants d'Israël, qui leur seront pardonnés et oubliés sous la Nouvelle Alliance, mais il s'agit **de l'iniquité** qui sera pardonnée, et **du péché** qui sera oublié par DIEU, en la Vie nouvelle de tous ses Enfants qui naîtront de sa volonté (*Jean 1/12 et 13, Jean 6/32 à 58*). Comment DIEU le Père des esprits va-t-IL accomplir cela dans la vie de ses Enfants ? Le prophète Ezéchiël, en donne l'explication.

Ezéchiël 36/25 à 27 :

Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés ; Je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, et Je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et Je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon ESPRIT en vous, et Je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois.

Que dit l'apôtre Paul au sujet de cette Loi spirituelle ?

Romains 7/14 :

*Nous savons, en effet, que **la Loi est spirituelle** ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.*

Vous êtes-vous déjà posé la question de savoir pourquoi, l'apôtre Paul, dit à l'Eglise et à ses frères Juifs, que la Loi est spirituelle ? Certains(es) penseront peut-être : « La loi est spirituelle, parce qu'elle vient de DIEU ». Oui, tout ce qui vient de DIEU est spirituelle. Le penser ainsi, c'est en partie juste, mais si la réponse et la compréhension dans la vie spirituelle de l'Enfant né de DIEU se limite à cela, il aura toujours des difficultés à marcher en nouveauté de Vie. Si nous reprenons l'expression que l'apôtre Paul emploie : « **La Loi est spirituelle** », cela veut dire que cette Loi est relative à l'esprit/âme de l'homme terrestre (*1 Corinthiens 2/9 à 16*), ce que confirment les Ecritures dans **Jérémie 31/31 à 36**, et **Ezéchiël 36/25 à 27**. Lorsque l'apôtre Paul dans **Romains 7**, s'adresse par le biais de sa lettre à ses frères Juifs, encore sous la garde de la Loi de Moïse, il ne faut pas oublier qu'à ce moment en ce qui le concerne, lui, est né de DIEU, né de CHRIST (lire **Romains 6**, entre d'autres passages, concernant cette réalité). Par son témoignage, il donne en exemple à l'Eglise et à ses frères Juifs vivants à Rome, ce qu'il vivait **autrefois** sous la garde de la Loi, lorsque lui-même était esclave du péché, dans son corps du péché, leur expliquant qu'il ne pouvait pas vivre dans sa vie charnelle, cette Loi spirituelle qui permet de vivre sur terre, toujours selon la volonté de DIEU, sans jamais commettre le péché, c'est-à-dire, sans commettre une seule fois, en pensées ou en actes, de la désobéissance aux commandements de DIEU, qui avant la nouvelle naissance, sont reçus selon la lettre de la Loi, en l'esprit/âme de l'homme(ou, la femme) encore esclave de son corps du péché.

Lorsque l'apôtre Paul dit dans [Romains 7/22](#) : « Car je prends plaisir à la Loi de DIEU, selon l'homme intérieur ;... », cette Loi dont il parle pour sa vie spirituelle et terrestre, elle n'est pas la Loi de Moïse selon la lettre, à laquelle se sont rajoutés des ordonnances et des préceptes. Cette Loi à laquelle il prend plaisir dans son être intérieur, est celle qu'il mentionne dans [Romains 7/14](#), en disant : « Nous savons, en effet, que la Loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché ». C'est cette Loi spirituelle, que l'apôtre Paul aspire à vivre de tout son cœur en son esprit/âme/corps, mais qu'il ne peut pas vivre même en étant sous la garde de la Loi, aussi longtemps qu'il demeure esclave de la loi du péché, dans son corps du péché, comme il le dit dans [Romains 7/14](#), cité ci-dessus.

Pour l'apôtre Paul, cette vie de conflits intérieurs constants, entre la Loi spirituelle de DIEU qu'il affectionnait de tout son être, et la loi du péché en lui, lui était insoutenable lorsqu'il vivait sous la garde de la Loi selon la lettre. D'où, dans [Romains 7/24](#), son cri de désespoir et de supplication à DIEU : « Misérable que je suis ! Qui me délivrera du corps de cette mort ... ». Néanmoins, de suite après, dans [Romains 7/25](#), l'apôtre Paul leur donne la réponse et il leur montre par quel moyen DIEU le Père, lui a donné cette délivrance de sa vie d'esclave du péché, qu'il vivait autrefois avec et dans son corps du péché, en disant : « Grâces soient rendues à DIEU par JESUS CHRIST notre Seigneur !... Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la Loi de DIEU, et je suis par la chair esclave de la loi du péché ». A ce moment là, l'apôtre Paul montre à ses frères Juifs, le seul Chemin ([Jean 14/6](#)), par et dans lequel, ils pourront vivre à leur tour, cette Vie nouvelle sous la Nouvelle Alliance, tout comme lui-même la vit **après** sa nouvelle naissance ([Actes 9/1 à 22](#)), par sa Foi en la Parole de DIEU ([Matthieu 17/5](#)) manifestée en son Fils JESUS-CHRIST le Seigneur ([Galates 2/20](#)).

Pour un grand nombre de croyants, lorsqu'ils voient l'apôtre Paul employer la conjugaison au présent dans la fin de ce [verset 25](#) : « Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la Loi de DIEU, et je suis par la chair esclave de la loi du péché », ils(elles) en déduisent qu'il prétend vivre esclave de la Loi de DIEU selon la lettre avec son esprit d'homme nouveau né, et que selon sa chair, c'est-à-dire, selon l'âme de son esprit dans son corps du péché, il vit toujours sous l'influence de l'esclavage de la loi du péché. Appliquer ce raisonnement à la Vie nouvelle de l'apôtre Paul, cela voudrait dire que depuis sa nouvelle naissance, dans sa Vie nouvelle, il se trouve deux natures en lui, le bien et le mal. Ce qui contredirait totalement ce qu'il dit dans [1 Corinthiens 6/19 et 20](#), ou dans [2 Corinthiens 6/14 à 18](#), et encore dans bien d'autres passages cités dans la Bible.

Quiconque, prétend vivre en nouveauté de Vie, et vit dans son entendement, c'est-à-dire, en son esprit/âme, cette délivrance du péché en croyant qu'il vit toujours sous l'influence de deux natures dans son corps d'homme ou de femme nouveau né(e), il n'a pas encore compris, ce qu'est vivre affranchi et réellement libre du péché, libre de son corps du péché, et libre de Satan dans sa Vie nouvelle ([Jean 8/34 à 36](#), [Romains 6/1 à 11](#)), et de ce fait, il n'a pas compris la simplicité de l'Evangile de DIEU manifesté en JESUS CHRIST, qui se vit uniquement par la Foi en Sa Parole ([Jean 14/15 à 23](#)). L'Enfant né de DIEU, ne peut pas vivre dans un même corps physique avec deux natures. Une nature qui serait totalement sanctifiée dans laquelle son esprit serait libre du péché par l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU le Père, et d'autre part dans ce même corps de chair, il y aurait une autre nature, qui maintiendrait l'âme de son esprit (son cœur, sa personnalité terrestre) toujours sous l'influence de l'esclavage de Satan. Comme je l'ai dit plus avant, cette dualité, contredit totalement ce que l'apôtre Paul témoigne à l'Eglise, concernant sa Vie nouvelle en CHRIST.

Voilà pourquoi, cette Loi spirituelle dont Paul fait mention dans [Romains 7/14](#), n'a rien à voir avec la Loi de DIEU selon la lettre, donnée à Moïse pour le peuple d'Israël du temps de l'ancienne Alliance. La **Loi spirituelle**, dont il parle pour sa vie spirituelle, que cela soit **avant** ou **après** sa nouvelle naissance, cette Loi, est innée en l'homme terrestre à sa création. C'est par la Nouvelle Alliance faite par DIEU avec Israël son peuple, en son Fils JESUS homme, le Messie ([Esaïe 7/14 et 15](#), [Esaïe 42/1 à 9](#)), que par le moyen de

sa Loi spirituelle, cette communion entre l'esprit/âme de l'homme terrestre et l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU le Père, est rétablie en l'homme spirituel, qui naîtra de la volonté de DIEU, par sa Foi personnelle en Sa Parole qu'IL a faite chair en son Fils, JESUS le Fils de l'homme (*Jean 1/12 à 14, Matthieu 17/5*).

Cette Loi spirituelle a son origine en la Nature de DIEU, elle est innée en l'esprit/âme de tout homme, ou femme, qui naît sur terre, sauf, qu'après la naissance du péché, le Juif, comme pour le païen, il ne peut plus la vivre librement, à cause de l'esclavage du péché qu'il subit dans son corps du péché (*Romains 7/14 à 21*). C'est ce que l'apôtre Paul explique à l'Eglise, ainsi qu'aux Juifs et aux païens se trouvant à Rome (*Romains 2/28 et 29*), en essayant de leur faire comprendre que même les païens, qui n'ont point la Loi de Moïse, cette Loi spirituelle se manifeste également en leur conscience (leur esprit/âme), mais comme celle-ci demeure captive de la loi du péché en eux, à cause de cet esclavage du péché, leurs pensées s'accusent ou se défendent tour à tour, lorsqu'ils sont confrontés en leur être intérieur, à choisir entre le bien ou le mal.

Romains 2/14 à 16 :

Quand les païens, qui n'ont point la Loi, font naturellement ce que prescrit la Loi, ils sont, eux qui n'ont point la Loi, une loi pour eux-mêmes ; ils montrent que l'œuvre de la Loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour. C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Evangile, DIEU jugera par JESUS-CHRIST les actions secrètes des hommes.

Que dit l'apôtre Paul de sa vie spirituelle, tout en vivant sous la garde de la Loi ?

Romains 7/9 à 11 :

Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la Vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.

Vous êtes-vous déjà posé la question de savoir pourquoi l'apôtre Paul dit-il qu'à un moment de sa vie, il était sans loi ? Ce que nous enseignent les écrits de la Bible à propos de l'apôtre Paul, c'est qu'avant que le Seigneur JESUS le convertisse en Lui, il était un Juif plein de zèle, un observateur et fervent défenseur de la Loi de DIEU (*Actes 22/3*). Pourtant, dans *Romains 7*, au verset 9, l'apôtre Paul dit bien : « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais... ». Je repose ma question : Comment peut-il dire qu'un jour de sa vie terrestre, qu'il a été sans Loi, alors que nous savons, qu'avant sa nouvelle naissance, avant qu'il ne soit né de CHRIST (*Actes 9/1 à 22*), il a toujours été sous la garde de la Loi selon la lettre, et cela, depuis sa naissance, comme il le dit lui-même de sa personne ?

Actes 22/3 :

...je suis Juif, né à Tarse en Cilicie ; mais j'ai été élevé dans cette ville-ci, et instruit aux pieds de Gamaliel dans la connaissance exacte de la Loi de nos pères, étant plein de zèle pour DIEU, comme vous l'êtes tous aujourd'hui.

Lorsque l'apôtre Paul dit : « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus... », certains(es), penseront peut-être qu'il fait une comparaison à la vie de Adam et Eve au commencement de la création, lorsqu'ils étaient sans le commandement, et sans la connaissance du bien et du mal en eux (*Genèse 1/26 à 29*). Il est vrai qu'à ce moment précis de leur vie terrestre, le péché n'avait pas encore fait son apparition dans le monde, Adam et Eve étaient purs dans leur être entier, ils vivaient libres dans le jardin d'Eden, dans une communion physique et spirituelle parfaite avec DIEU leur Créateur (*Genèse 3/8 et 9*). Ce n'est que suite à la désobéissance de Eve et Adam au commandement de DIEU, que la loi du péché de Satan prit vie

en eux et cette même loi du péché, a corrompu le monde entier (*Romains 8/20 à 22*). A cause de leur désobéissance à la volonté de DIEU à leur égard, ils moururent, c'est-à-dire, le temps de leur vie terrestre qui devait être éternelle, a été abrégé par DIEU (*Genèse 3/19*).

Pour bien saisir le sens spirituel de ce que l'apôtre Paul dit dans *Romains 7*, au *verset 9*, il faut déjà comprendre la différence qu'il y a entre le péché en Adam et Eve à cause de leur désobéissance au commandement de DIEU, et le péché qui reprend vie en l'apôtre Paul quant le commandement vint.

Lorsque nous parlons du péché en Adam et Eve, qui est survenu suite à leur désobéissance au commandement de DIEU, à ce moment là, pour la première fois, **le péché de Satan prit vie en eux** et dans le monde, et à cause du péché, ils moururent. L'apôtre Paul quant à lui, il dit dans *Romains 7/9 à 11* : « ...mais quand le commandement vint, **le péché reprit vie, et moi je mourus...** ». Il y a une différence subtile, mais importante à retenir, entre le péché qui **prend vie** pour la première fois en l'homme qui était libre du péché, et le péché qui **reprend vie** en l'homme qui en était esclave dans son corps du péché, tout en vivant sous la garde de la Loi de DIEU selon la lettre. Retenez bien cette différence, elle n'est pas un jeu de mots, elle est essentielle pour comprendre la suite de ce qu'est, **la Loi spirituelle**, dont l'apôtre Paul fait mention dans *Romains 7/14*.

Quant l'apôtre Paul dit dans *Romains 7/9* : « **Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus.** », en ce qui concerne la présence du péché en l'apôtre Paul, **avant** sa nouvelle naissance, celui-ci a toujours fait partie intégrante de sa vie terrestre, de la même manière que le péché fait partie intégrante de la nature de tous les hommes ou femmes, né(es) de la descendance de Adam et Eve, après leur désobéissance à la volonté de DIEU. Voilà pourquoi, la première hypothèse de prendre la vie de Adam et Eve en exemple, afin de donner une explication à ce verset, par rapport à ce que l'apôtre Paul donne en exemple de sa vie, lorsqu'il vivait sous la garde de la Loi, elle n'est pas possible. Puisque la naissance du péché de Satan **prit vie** pour la première fois en Adam et Eve et dans le monde, et l'apôtre Paul, pécheur par nature, dit que le péché **reprit vie** en lui, alors qu'il a toujours été en lui.

Ce qui semble être une sorte de contradiction dans la vie de l'apôtre Paul, qui prétend avoir été autrefois sans loi, alors qu'il a toujours été sous la Loi de DIEU, en réalité, il n'y a pas de contradiction dans sa vie. Il existe bien une explication à ce qu'il dit de sa personne lorsqu'il dit : « **Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus** ». Pour avoir cette explication, la première chose à faire, est déjà de se poser la question : Dans ce verset, de quelle loi, l'apôtre Paul fait-il allusion pour sa vie, puisque, comme je vous l'ai déjà cité plus avant dans cet article, *Actes 22/3*, l'apôtre Paul **avant** sa nouvelle naissance, n'a jamais été sans la Loi de DIEU pour sa marche et sa vie spirituelle ?

L'apôtre Paul, comme tous les hommes nés de la descendance de Adam, est esclave du péché par nature. Pourtant, il y a quelque chose qui le différencie par rapport aux païens eux aussi esclaves du péché par nature ? Ce quelque chose, c'est sa naissance en tant que Juif, il fait partie de la descendance du peuple d'Israël (*Actes 22/3*), et de ce fait, **avant** sa nouvelle naissance, étant sous la garde de la Loi, il n'est pas un homme pécheur d'entre les païens (*Galates 2/15*), puisqu'il demeure sanctifié par DIEU, au travers de son obéissance à la Loi de DIEU donnée selon la lettre au peuple d'Israël. Il en sera ainsi dans sa vie terrestre, jusqu'à ce que CHRIST le convertisse en Lui (*Actes 9/1 à 22*). C'est pourquoi, lorsque l'apôtre Paul dit qu'il était « ...**autrefois sans loi...** » (*Romains 7/9*), il ne fait pas allusion à **la Loi de Moïse**, dont il était un fervent observateur de celle-ci **avant** sa nouvelle naissance, mais il fait allusion à **la loi du péché** qui agissait puissamment en sa personne au travers du commandement (*Romains 7/10 et 11*).

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en tant que Juif, autrefois, **avant** sa Vie nouvelle, ou, sa Vie en CHRIST, l'apôtre Paul étant sous la garde de la Loi de DIEU, c'est cette Loi seule, qui le juge et le condamne dans sa vie terrestre, s'il transgresse cette Loi, et non pas, la loi du péché en lui, malgré qu'il en soit esclave. C'est aussi pour cela qu'il peut dire ensuite : «...**étant autrefois sans loi ... je vivais...** », puisqu'à ses yeux, tout en étant parfaitement conscient de son état d'homme pécheur par nature (*Romains 7/14 à 24*), tant qu'il était sous la garde et le couvert de Loi de DIEU selon la lettre, et qu'il ne désobéissait pas à cette Loi, ou, aux commandements de cette Loi dans son ensemble, ordonnances et préceptes inclus (*Actes 9/1 et 2*), il vivait physiquement et spirituellement devant DIEU, libre à l'égard de **la loi du péché** qui agissait malgré tout, dans son corps du péché (*Romains 7/14 à 21*). C'est comme si cette **loi du péché** en lui, était liée, rendue impuissante pour donner la mort à son être intérieur spirituel, malgré que Satan se servait des commandements de la Loi selon la lettre, pour le tenter, l'accuser et le condamner dans son être intérieur (*Romains 7/9 à 13*).

Etant un observateur de la Loi, à ses yeux, l'apôtre Paul avec sa conscience devant DIEU, était comme libre à l'égard de **la loi du péché** en lui, c'est aussi pour cela qu'il dit à son Frère Pierre dans *Galates 2/15* : « **Nous, nous sommes Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les païens** ». Il ne faut jamais oublier, sous l'ancienne Alliance, quoiqu'hommes pécheurs par nature, l'ensemble du peuple d'Israël était gardé Saint par le moyen de l'observation de la Loi de Moïse, ainsi que ses ordonnances et ses préceptes, parce que DIEU était sa Sanctification (*Lévitique 20/7 et 8*). Cette façon d'être et de faire sous l'ancienne Alliance, a perduré parmi le peuple d'Israël, jusqu'à l'accomplissement des Ecritures et de la Nouvelle Alliance, survenue par la venue de JESUS sur terre, le Messie, en Israël (*Esaïe 7/13 à 15, Esaïe 42/1 à 9, Galates 3/13 à 29*).

Les différentes lois, qui agissaient en l'apôtre Paul, lorsqu'il était sous la garde de la Loi selon la lettre.

Je reviendrais plus en détails par la suite, sur cette Loi spirituelle citée dans *Romains 7/14*, mais avant, pour mieux comprendre ce que l'apôtre Paul vivait **avant** sa nouvelle naissance, voyons les différentes lois qui agissaient dans sa nature humaine, lorsqu'il était encore sous la garde de la Loi de DIEU selon la lettre, étant dans son corps du péché, sous l'esclavage de **la loi du péché**.

Romains 7/22 et 23 :

Car je prends plaisir à la Loi de DIEU, selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres.

Dans la vie spirituelle de l'apôtre Paul, **avant** sa nouvelle naissance, nous voyons au travers de ces deux versets 22 et 23, qu'il y a la Loi de DIEU, qui n'est pas la Loi selon la lettre, mais celle qui est spirituelle (*Romains 7/14*), à laquelle, l'esprit/âme, ou, l'homme intérieur de l'apôtre Paul, prend du plaisir à vouloir suivre et vivre, mais en vain. Pourquoi je précise que ce n'est pas la Loi de DIEU selon la lettre, parce qu'en ce qui concerne la Loi de DIEU selon la lettre, l'apôtre Paul la pratiquait dans sa vie religieuse, sans aucun problème (*Actes 22/3*). En l'apôtre Paul, il y a aussi la loi de son entendement, c'est à dire, son aptitude à raisonner humainement selon son esprit/âme, qui est harcelée par une autre loi, qui elle en réalité, n'est autre que **la loi du péché** de Satan, qui maintient son esprit/âme corrompu, ou encore, son être intérieur, captif du péché qui agit dans ses membres (*Tite 3/3, Galates 1/13 et 14, Marc 7/21 à 23, etc...*). C'est cette **loi du péché** qui agit sous l'influence de Satan ou de ses démons, en l'apôtre Paul avant sa nouvelle naissance, et le poussent toujours à marcher selon le mal (*Romains 3/9 à 20*), c'est-à-dire, à marcher à l'encontre de la Loi spirituelle venant de DIEU en son esprit/âme (*Colossiens 3/5 à 7, Galates 5/19 à 21*).

Ce que l'Enfant né de DIEU ne doit jamais oublier, c'est que tout ce qu'il lit dans la Bible, il faut qu'il lit cela comme étant un seul écrit, ou, une seule lettre, et non pas comme un écrit séparé, versets par versets, ou, références par références bibliques données pour faciliter la recherche. Suite à [Romains 7](#), l'apôtre Paul dans [Romains 8](#), continue d'essayer d'expliquer à ses frères Juifs, toujours sous la Loi de Moïse, ce qu'est cette **Loi spirituelle** qui vient de DIEU, dont il fait mention dans [Romains 7/14](#), et qu'il nomme sous la Nouvelle Alliance, **la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS-CHRIST**. Il leur montre également, ce que va accomplir cette Loi spirituelle venant de l'ESPRIT de Vie de CHRIST ([Romains 8/9](#), [Galates 4/6](#)), dans la vie de l'homme pécheur par nature, qu'il soit Juif, ou païen, qui de tout son être, veut être rendu libre de son corps du péché, qui le maintient esclave de la loi du péché et de la mort.

Romains 8/1 et 2 :

Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en JESUS CHRIST.

*En effet, **la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS CHRIST m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.***

Au travers de ces divers versets bibliques que j'ai cité jusqu'à présent, l'apôtre Paul essaie de faire comprendre trois choses importantes à l'Eglise se trouvant à Rome, ainsi qu'aux Juifs encore sous la Loi.

Premièrement : Il leur montre le pouvoir qu'exerce sur l'homme terrestre, **la Loi de Moïse** pour le Juif ([Romains 7/7 à 24](#)), ou encore, ce qu'exerce **la Loi spirituelle** qui est écrite dans le cœur du païen ([Romains 2/14 à 16](#)), aussi longtemps que, l'un comme l'autre, demeure esclave de **la loi du péché**, qui le garde contre son gré, captif du péché, dans son corps du péché (esprit/âme/corps corrompu).

Deuxièmement : Il montre à l'homme encore charnel, le Juif, ou, le païen, qu'une fois **mort** à cette **loi du péché**, par laquelle il était retenu captif du péché dans son corps du péché, chacun est libre par rapport à l'emprise de la Loi donnée selon la lettre, ou, de quelles qu'autres lois qui agissaient sur sa vie ([Romains 7/1 à 4](#), [Colossiens 2/8 à 15](#)), de sorte que l'homme né de la volonté de DIEU ([Jean 1/12 et 13](#)), l'homme spirituel créé selon DIEU, le Juif, ou, le païen ([2 Corinthiens 5/16 et 17](#)), sert désormais DIEU son Père, par le biais de sa Loi spirituelle, en son esprit/âme nouveau ([Ezéchiel 36/25 à 27](#)), et non plus selon la lettre qui a vieilli ([Romains 7/6](#), et, [2 Corinthiens 3/6](#)).

Troisièmement : Il leur montre que cette Vie nouvelle, conduite par la Loi spirituelle en l'ESPRIT de Vie de CHRIST, n'est possible à vivre sur terre, **que**, par la Foi en la Grâce de DIEU, qu'IL leur a manifestée par Sa Parole faite chair, en son Fils, JESUS le Fils de l'homme ([Jean 1/14](#), [Romains 7/25](#), [Ephésiens 2/8 à 10](#)).

Pour une meilleure compréhension de ce qui va suivre, petit récapitulatif :

Dans [Romains 7/9 à 11](#), l'apôtre Paul dit qu'il était **autrefois sans loi** et qu'à ce moment de sa vie, il vivait. Mais quand le commandement vint, le péché reprit vit dans sa vie et lui mourut. Ensuite, dans [Romains 7/14](#), l'apôtre Paul dit que la Loi de DIEU **est spirituelle**, mais que lui est charnel, vendu au péché. Dans [Romains 7/22 et 23](#), il fait mention de trois lois. Il y a, **la Loi de DIEU**, **la loi de l'entendement**, **la loi du péché**, et à la suite, dans [Romains 8/1 et 2](#), il fait mention d'une autre Loi, **la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS-CHRIST**. Cela fait beaucoup de lois n'est-ce pas ? Et pourtant, l'important à retenir, ce ne sont pas toutes ces lois, mais plutôt de savoir comme cela est écrit dans les versets cités ci-dessous, quel est donc ce commandement, qui, par le biais de la Loi spirituelle de DIEU, fait revivre le péché en l'apôtre Paul et le fait mourir spirituellement, alors qu'il était gardé sanctifié sous l'ancienne Alliance, par l'observation de la Loi de DIEU donnée à Moïse pour le peuple d'Israël ?

Quel est donc ce commandement, qui redonne vit à la loi du péché en l'apôtre Paul et le fait mourir, alors qu'il est gardé sur terre, sanctifié par DIEU au travers de l'observation de Sa Loi selon la lettre ?

Romains 7/9 à 11 :

Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la Vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.

Sous la Nouvelle Alliance, un seul Commandement Nouveau chamboule toute la vie spirituelle de l'apôtre Paul, qui à ses yeux n'était pas un homme pécheur d'entre les païens (*Galates 2/15*), mais plutôt, pensait être par l'observation de la Loi de DIEU selon la lettre, libre à l'égard de la loi du péché qui agissait malgré tout, dans son corps du péché (*Romains 7/14 à 21*). Cité ci-dessous, voyons quel est ce Commandement Nouveau qui vient de DIEU le Père des esprits, et qui balaye en l'apôtre Paul, le fondement sur lequel il avait fait reposer toute sa vie religieuse sous la Loi de Moïse, ainsi que son espérance spirituelle pour sa vie éternelle.

Matthieu 17/1 à 5 :

Six jours après, JESUS prit avec lui Pierre, Jacques, et Jean, son frère, et il les conduisit à l'écart sur une haute montagne. Il fut transfiguré devant eux ; son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la lumière. Et voici, Moïse et Élie leur apparurent, s'entretenant avec lui. Pierre, prenant la parole, dit à JESUS : Seigneur, il est bon que nous soyons ici ; si tu le veux, je dresserai ici trois tentes, une pour toi, une pour Moïse, et une pour Élie. Comme il parlait encore, une nuée lumineuse les couvrit. Et voici, une voix fit entendre de la nuée ces paroles : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le

De la même manière que DIEU, au travers d'une Loi spirituelle, donna un seul et unique commandement à Adam et Eve, pour les rendre libre de choix dans leur vie terrestre (*Genèse 2/15 à 17*), c'est également par un seul Commandement Nouveau : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le », donné par DIEU le Père aux travers de la Vie et la Parole de son Fils JESUS homme (*Jean 1/14*), premièrement à son peuple, Israël, et ensuite aux nations païennes du monde, que DIEU met à nu l'emprise du péché de Satan, dans l'être intérieur de toute la descendance de Adam et Eve, qu'elle soit juive ou païenne (*Romains 7/22 à 24*), afin de pouvoir l'affranchir et la rendre réellement libre de Satan et son péché, une fois pour toutes (*Jean 3/16, Jean 8/30 à 36, Galates 3/22 à 29*), selon sa promesse faite à Abraham (*Genèse 17/1 à 11, Genèse 21/12 et 13, Genèse 22/15 à 18*).

Cela veut dire, depuis le jour où le Seigneur JESUS, le Messie (*Esaïe 9/5*), ou, le CHRIST de DIEU (*Esaïe 42/1 à 9*), ou, encore, le Fils de l'homme (*Matthieu 16/13*), par sa Vie en tant que le dernier Adam (*1 Corinthiens 15/45 à 49*), a vaincu le péché du monde et son instigateur, Satan (*Colossiens, chapitre 2, Romains 8/1 à 4*), désormais, sous la Nouvelle Alliance faite par DIEU, premièrement avec Israël son peuple (*Jérémie 31/27 à 36, Ezéchiël 36/25 à 27*), et ensuite, aux nations païennes (*Romains 9/24 à 26*), DIEU le Père des esprits, donne un Nouveau Commandement, une seule Nouvelle Loi spirituelle à suivre et à vivre. Cette Loi nouvelle, ne comporte qu'un seul et unique Commandement Nouveau, celui d'écouter la Parole de JESUS, son Fils bien-aimé (*Matthieu 17/5*), et de ce fait, Le suivre par la Foi, dans sa Vie terrestre, sa mort, et sa résurrection en tant que, le Fils de l'homme (*Matthieu 16/13 à 21, Jean 12/23 à 26, Romains 6/1 à 11*).

Avant que le Commandement de la Nouvelle Alliance fût donné par DIEU le Père, en son Fils, JESUS-CHRIST, la loi du péché en l'apôtre Paul, n'était pas sa condamnation devant DIEU (*Galates 3/15 à 24*). Mais quant le Commandement de DIEU de la Nouvelle Alliance est donné en son Fils, JESUS homme : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le », lorsque l'apôtre Paul sur le chemin de Damas est saisi par CHRIST, à ce moment précis de sa vie sous la loi selon la lettre, par son obéissance au commandement de DIEU, en écoutant la Parole du Seigneur JESUS et en faisant sa volonté (*Actes 9/1 à 9*), ce commandement est devenu pour lui et en lui, cette Loi spirituelle venant de

DIEU, qui n'a rien en commun, avec la lettre de la Loi. Dès cet instant, par l'obéissance de sa Foi en la Parole de CHRIST, l'ESPRIT SAINT de DIEU le Père, fit son œuvre avec et en lui. Ses yeux sur l'état de son être intérieur s'ouvrirent, et il vit le péché **reprendre vie** en lui, se voyant mourir, à cause de l'esclavage du péché en lui, qu'il subissait dans son corps du péché (*Romains 7/14 à 24*).

Voilà pourquoi, lorsque le Seigneur JESUS se manifeste à l'apôtre Paul et le convertit en Lui (*Actes 9/17 à 20*), le temps de l'ancienne Alliance étant terminé et remplacé par la Nouvelle Alliance, c'est par le Commandement Nouveau de DIEU le Père, donné au travers de la Vie et la Parole de son Fils, JESUS homme, que l'esclavage à la loi du péché de Satan, **repren vit** aux yeux spirituels de l'apôtre Paul, qui, dans un premier temps, lui donne la mort spirituelle à son être tout entier corrompu (*Romains 7/24*). Ensuite, l'apôtre Paul, dans un deuxième temps, par sa Foi et l'obéissance à ce Commandement Nouveau, qu'il a commencé à vivre en CHRIST sur le chemin de Damas (*Actes 9/1 à 22*), il passe de sa mort sous la Loi selon la lettre (*Galates 2/19*), à la Vie nouvelle par sa Foi en la Loi spirituelle de DIEU, donnée en la Parole de CHRIST (*Romains 6/1 à 11, Romains 7/25, 2 Corinthiens 5/17*).

L'apôtre Paul, **autrefois** observateur de la Loi de DIEU de l'ancienne Alliance, **après sa nouvelle naissance**, étant désormais par la Nouvelle Alliance, un observateur de la Loi spirituelle de DIEU (*Romains 7/14*), par le biais de la Loi de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui (*Galates 2/20*), il essaie de faire comprendre à ses frères Juifs, toujours sous la Loi de Moïse, ce qu'il vivait tout comme eux, **autrefois**, lorsqu'il était sous la garde de la Loi (*2 Corinthiens 3/15 et 16*), jusqu'au jour où, la Grâce de DIEU, a transformé totalement son être entier et sa vie spirituelle (*Galates 2/19 et 20*), par l'obéissance de sa Foi en **ce** Commandement Nouveau venant de DIEU le Père, confirmant ainsi pour sa vie spirituelle, l'accomplissement prophétique de la Nouvelle Alliance faite avec son peuple (*Jérémie 31/27 à 36, Ezéchiel 36/25 à 27*). Sous la Nouvelle Alliance, pour le Juif, ce n'est plus l'observation et la mise en pratique des œuvres de la Loi selon la lettre (quoique la Loi ne soit pas abolie) (*Matthieu 5/17 à 19*), ou, pour le païen, marchant selon la loi de sa conscience (*Romains 2/13 à 16*), qui sauvera chacun de la mort, c'est-à-dire, qui sauvera de la perdition éternelle, son être entier, son esprit/âme/corps. Désormais, pour l'un, comme pour l'autre, son Salut éternel ne sera possible, que par sa Foi et son obéissance personnelle au Commandement de DIEU (*Jérémie 31/29 à 37*), en la Loi spirituelle de l'ESPRIT de Vie de JESUS, le Fils de DIEU (*Matthieu 16/13 à 27*).

Au travers de l'ensemble des versets de *Romains 7*, l'apôtre Paul essaie d'expliquer à ses frères Juifs, que, sous la Nouvelle Alliance qui s'est accomplie en JESUS CHRIST, personne ne peut échapper à l'esclavage de cette loi du péché de Satan, qu'il vit dans son corps du péché, à moins que, JESUS le Fils de l'homme, l'affranchisse, et le rende réellement libre du péché, ainsi que de son corps du péché (*Jean 8/34 à 36*), afin de le sauver éternellement par Sa Vie en lui (*Apocalypse, chapitre 22*).

Sous la Nouvelle Alliance, en JESUS, le Fils de l'homme, comment se vit la Loi spirituelle qui vient de DIEU ?

Matthieu, extraits du chapitre 5.

Vous avez appris : ...mais moi je vous dis...

Il a été dit : ...mais moi je vous dis...

Vous avez encore appris : ...mais moi je vous dis...

Vous avez appris qu'il a été dit : ...mais moi je vous dis... etc., etc....

Conduit par l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Père en lui (*Jean 14/8 à 11*), le Seigneur JESUS, né d'une femme, né sous la Loi (*Galates 4/4*), connaissant les Ecritures (*Jean 7/14 à 18*), n'était pas pour autant un observateur selon la lettre de la Loi de Moïse, bien au contraire. L'enseignement de sa doctrine (*Jean 7/14 à 24*), au travers de sa Vie en tant que, le dernier Adam (*1 Corinthiens 15/45*), ou, en tant que, le Fils de

l'homme (*Matthieu 16/13 à 19*), mettait en la Lumière de DIEU par l'ESPRIT-SAINT en Lui, la loi du péché dans le cœur des enfants d'Israël, qui, pour certains, sous le couvert de la Loi de Moïse, pratiquaient l'injustice (*Jean, chapitre 8*). C'est pour cela, que je vous ai placé au commencement de ce nouveau chapitre, quelques bribes des versets de *Matthieu, chapitre 5*, entre bien d'autres passages dans les écrits de la Bible, qui démontrent que le Seigneur JESUS, n'enseigne pas la Loi de Moïse selon la lettre, mais, IL témoigne par sa Vie sur terre en tant que simple homme (*Philippiens 2/5 à 8, Hébreux 2/14 à 18*), que la Loi spirituelle à laquelle IL obéit et par laquelle IL accomplit la volonté de DIEU son Père, cette Loi, est une Loi de liberté (*Jean 5/17 à 47*).

Personne n'oblige, ou, impose quoique ce soit au Seigneur JESUS (*Jean 10/17 et 18*). C'est l'Amour qu'IL a pour DIEU son Père et sa volonté, qui pousse le Seigneur JESUS à s'offrir et renoncer un temps, à être légal de son Père (*Hébreux 9/14*). Cette Loi spirituelle, ou, cette Loi de liberté, fait partie intégrante de sa nature de Nouvel homme, le dernier Adam, étant sorti, ou, né de DIEU son Père (*Jean 8/42, Luc 1/26 à 35*). Le Seigneur JESUS, en tant que, le dernier Adam, est par sa Vie selon l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Père en Lui (*Jean 14/6 à 11*), l'accomplissement parfait dans sa chair d'homme (*Hébreux 2/14 à 18*), de la Loi spirituelle venant de DIEU son Père (*Jean 5/19 et 20*). C'est par sa Foi et son obéissance à la volonté de son Père (*Apocalypse 14/12*), qu'IL accomplit jusqu'à la perfection (*Hébreux 5/7 à 10*), avec et dans sa chair d'homme (*Hébreux 5/7 à 10*), cette Loi de liberté (*Jean 10/17 et 18*), qui le garde libre du péché avec son être tout entier (*Jean 14/30*), et sans commettre le péché (*Jean 8/46 à 49*).

Cette Loi spirituelle, ou, la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS, le Fils de l'homme (*Romains 8/2*), c'est elle qui permet d'accomplir la Loi de DIEU, non pas en observant les commandements de la Loi de Moïse, mais par le fait que cette Loi spirituelle est gravée dans l'esprit/âme de l'Enfant né de DIEU (*Jérémie 31/31 à 36, Ezéchiël 36/25 à 27*), ce qui lui permet d'obéir à la volonté de DIEU son Père dans ce qu'IL lui demande d'accomplir sur terre pendant tous les jours de sa chair (*Jean 4/34, Jean 8/29*). Cette Loi spirituelle, dont l'apôtre Paul fait mention dans *Romains 7/14*, qui affranchit et rend réellement libre du péché et de Satan, n'a été accomplie que par le Nouvel homme spirituel, né d'en Haut, que l'apôtre Paul nomme dans *1 Corinthiens 15/45 à 47, le dernier Adam*, JESUS, le CHRIST de DIEU, qui, en tant que, *le Fils de l'homme*, a accompli toute la volonté de DIEU son Père dans une chair mortelle, libre du péché (*Hébreux 2/10 à 18, Hébreux 10/5 à 7*), mais néanmoins, vulnérable au péché (*Matthieu 26/41*). En tant qu'homme, par son obéissance à la volonté de DIEU son Père (*Jean 8/28 et 29*), IL n'a jamais laissé pénétrer le péché en Lui, c'est-à-dire, IL n'a jamais laissé pénétrer de la désobéissance à l'ESPRIT SAINT de DIEU son Père en Lui (*Luc 4/1 à 14, Jean 14/30*). C'est ainsi, par le biais de la chair de son Fils, JESUS homme (*Hébreux 10/14 à 23*), que DIEU a pu condamner et détruire la loi du péché en l'homme mortel, et le rendre libre de l'esclavage de Satan (*Romains 8/3 et 4, Colossiens 2/14 et 15*), en faisant de lui, une nouvelle créature (*2 Corinthiens 5/17*), son Enfant (*Jean 1/12 et 13*).

Que représente pour l'Enfant né de DIEU, sa marche sous cette Loi spirituelle, qui lui vient de la Loi de l'ESPRIT de Vie de JESUS CHRIST en lui(elle) ?

Romains 8/1 et 2 :

Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en JESUS CHRIST.

En effet, la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS CHRIST m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

2 Corinthiens 3/17 et 18 :

Or, le Seigneur c'est l'ESPRIT; et là où est l'ESPRIT du Seigneur, là est la liberté.

Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur, l'ESPRIT.

Romains 8/28 à 30 :

Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment DIEU, de ceux qui sont appelés selon son dessein.

Car ceux qu'IL a connus d'avance, IL les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils fût le premier-né entre plusieurs frères.

Et ceux qu'IL a prédestinés, IL les a aussi appelés; et ceux qu'IL a appelés, IL les a aussi justifiés; et ceux qu'IL a justifiés, IL les a aussi glorifiés.

Comme je l'ai déjà dit plus avant dans cet article, une confusion peut demeurer en ceux ou celles qui n'ont toujours pas bien compris ce qu'est marcher selon l'ESPRIT (*1 Corinthiens 3/1 à 9*), par le biais de cette Loi spirituelle de DIEU leur Père, qui leur vient de l'ESPRIT de Vie de JESUS en eux (*Galates 4/6, Romains 8/9*). Pour éviter de vivre cette confusion, il faut que l'Enfant né de DIEU, demeure impérativement par sa Foi, en l'Œuvre Parfaite que DIEU son Père, lui a manifestée par sa Grâce dans sa Vie nouvelle, en la Vie, ou, en la chair de son Fils, JESUS homme (*Jean 6/50 à 58*).

Un jour, le Seigneur JESUS dit à ceux ou celles, qui veulent vivre de, et par sa Vie : « **Soyez donc Parfaits, comme votre Père céleste est Parfait** » (*Matthieu 5/48*) ? Humainement parlant, nous savons tous et toutes, qu'il est impossible à l'homme terrestre d'être Parfait, comme DIEU est Parfait. Pourtant, c'est bien ce que le Seigneur JESUS dit à ses disciples : « **Soyez donc Parfaits, comme votre Père céleste est Parfait** ». Pensez-vous que le Seigneur JESUS dit cela à ceux qui l'écoutent, sans qu'il soit possible qu'ils puissent un jour le vivre ? Si le Seigneur JESUS dit cela à ceux ou celles qui veulent Le suivre dans sa Vie (*Jean 12/23 à 26*), c'est parce qu'après sa crucifixion et sa résurrection d'entre les morts par la Puissance de DIEU son Père (*Jean, chapitre 20*), quiconque naît de la volonté de DIEU, par la Foi en Sa Parole faite chair en son Fils, JESUS homme (*Jean 1/14, Jean 1/12 et 13*), entre d'une manière absolue par sa nouvelle naissance (*Jean 3/1 à 8*), dans cette Perfection qui vient d'en Haut (*Hébreux 10/14*), même si pendant un temps, l'Enfant né de DIEU au commencement de sa Vie nouvelle, ne réalise pas concrètement cette perfection, dans et par laquelle il vit désormais. La croissance spirituelle d'un Enfant né de DIEU, n'est pas acquise en une seule fois par la connaissance des écrits que renferme la Bible. Elle s'opère par l'ESPRIT SAINT (ou l'ESPRIT de Vie de CHRIST) (*2 Corinthiens 3/17 et 18, Romains 8/9*), qui enseigne l'Enfant né de DIEU et le conduit dans sa Vie nouvelle, un jour après l'autre (*Matthieu 6/34*), au travers des circonstances et les détails de sa vie de tous les jours (*Jean 15/1 à 12*).

Par sa Nouvelle Naissance (*Jean 3/1 à 8, Romains 6/1 à 11*), l'Enfant né de DIEU, entre dans cette Perfection de CHRIST, qui se vit uniquement par la Foi en l'Œuvre Parfaite que DIEU son Père, lui a manifesté dans sa chair d'homme ou femme spirituel(le), né(e) de Sa Volonté (*Jean 1/12 et 13*), en la chair de son Fils (*Jean 6/51 à 58, Ephésiens 2/4 à 10*). Dans cette Perfection qui vient d'en Haut, en l'être entier (esprit/âme/corps) de l'Enfant né de DIEU, vivant par sa Foi en le Corps de CHRIST, Satan n'y a aucune place, aucun droit (*Colossiens 2/8 à 15*). En l'Enfant né de DIEU qui demeure par sa Foi, en le Corps de CHRIST, la loi du péché, ainsi que le corps du péché, n'existent plus (*Romains 6/1 à 11*). Il est une Nouvelle Créature (*2 Corinthiens 5/17*). L'Enfant né de DIEU, qui désormais obéit à cette Loi spirituelle, ou, cette Loi de liberté qui lui vient de DIEU son Père (*Jacques 1/25*), et marche à l'écoute de celle-ci par le biais de la Loi de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui, il n'a pas besoin de la Loi de Moïse, ou, des dix commandements, ou, de quelques autres lois qu'elles soient, pour gérer sa Vie nouvelle spirituelle et physique. Pourquoi cela ? Parce que le mal, n'est plus en lui (*Colossiens 2/11 et 12*). Son être tout entier est sanctifié et habité par l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Père, au moyen de l'ESPRIT de Vie SAINT de CHRIST (*Galates 4/6, Romains 8/9, 1 Corinthiens 3/16, 1 Thessaloniciens 5/23 et 24*). Ce que confirme l'apôtre Paul dans **Tite 1/15** : « **Tout est pur pour ceux qui sont purs ; mais rien n'est pur pour ceux qui sont souillées et incrédules, leur intelligence et leur conscience sont souillées** », ou encore dans **1 Corinthiens 10/23** : « **Tout est permis, mais tout n'est pas utile ; tout est permis, mais tout n'édifie pas.** », ou encore dans **1 Corinthiens 6/12** : « **Tout m'est permis, mais tout n'est pas utile; tout m'est permis, mais je ne me laisserai asservir par quoi que ce soit** », etc...

La Vie de l'Enfant né de DIEU, est gérée uniquement par la Loi spirituelle qui lui vient de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui.

L'Œuvre Parfaite de DIEU en la Vie nouvelle de son Enfant, étant cachée en CHRIST (*Colossiens 3/1 à 3*), si, il demeure par sa Foi dans cette Vie d'en Haut (*1 Pierre 5/6 à 11*), il n'a pas besoin d'une religion quelle qu'elle soit, ou, d'une loi sous quelle qu'apparence qu'elle soit, etc..., pour lui apprendre comment aimer DIEU son Père Céleste, ou, comment aimer le Seigneur JESUS, ou, comment aimer son Frère ou sa Sœur en CHRIST, ou encore, comment aimer son prochain comme lui-même. Cette Vie d'en Haut est inscrite en son esprit/âme nouveau (*Ezéchiel 36/25 à 27*). Pour l'Enfant né de DIEU, cette Loi spirituelle, issue de la nature de DIEU venant de l'ESPRIT de Vie du Fils, elle fait partie intégrante de sa Vie nouvelle (*Romains 8/9*), c'est elle qui le conduit (*Romains 8/1 et 2, Galates 4/6*). Elle n'agit pas en lui sous la forme de commandements (*Colossiens 2/16 à 23*), mais elle agit en son esprit/âme nouveau, comme une Loi de liberté, qui, pour l'Enfant né de DIEU, par Amour pour DIEU son Père et sa volonté à son égard, va obéir en s'offrant à LUI avec la Lumière qu'il a reçu d'en Haut au moment présent dans sa vie terrestre, au travers des circonstances et les détails de sa vie de tous les jours. En marchant ainsi dans la Lumière qui lui vient de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui, et, par rapport à son âge spirituel que seul DIEU son Père connaît, cette Lumière va lui permettre de croître de gloire en gloire, en l'Image de JESUS son Seigneur, le Fils de l'homme, à la seule gloire de DIEU son Père céleste.

2 Corinthiens 3/17 et 18 :

Or, le Seigneur c'est l'ESPRIT ; et là où est l'ESPRIT du Seigneur, là est la liberté.

Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur, l'ESPRIT.

Par le biais de sa lettre envoyée à l'Eglise et aux Juifs se trouvant à Rome, l'apôtre Paul ne fait pas allusion à une Vie nouvelle, qui se débarrasserait progressivement de sa vieille nature, et de ce fait, du péché en elle. Non, pas du tout (*Romains 6/1 à 11*) ! Il met en évidence, la croissance progressive de l'Enfant né de DIEU, du Juif, comme du païen, l'un comme l'autre étant né de CHRIST (*Galates 3/23 à 29*), qui marche désormais selon cette Loi spirituelle (*Romains 7/14*), par l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui(elle). L'Enfant né de DIEU, vit et demeure par sa Foi, en **ce seul commandement** : « **Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le !** » (*Matthieu 17/5*), que DIEU le Père a donné comme étant le Sceau de sa Nouvelle Alliance établie, premièrement pour le Juif, et ensuite, pour le païen. Par sa Foi et son obéissance à ce seul commandement, le Juif, comme le païen, va pouvoir entrer dans le Repos de DIEU (*Hébreux, chapitre 4*), et recevoir une Vie nouvelle spirituelle (*Ephésiens 2/8 à 10, Romains 6/1 à 11*).

En l'entendement de l'Enfant né de DIEU, qui lui vient de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui (*Galates 4/6*), dans l'Eglise de DIEU son Père, il n'y a, ni Juif, ni païen, ni religion, sous quelque forme de religiosité dont elle est associée. En l'entendement de l'Enfant né de DIEU, il n'y a, ni assemblée d'hommes, ou églises, dite évangéliques ou autres, quelque soit l'étiquette qu'elle se donne, car pour lui, il n'existe qu'une seule et unique Eglise, celle de DIEU son Père, en son Fils JESUS-CHRIST, le Seigneur (*Matthieu 16/13 à 18*). En l'entendement de l'Enfant né de DIEU, il n'y a rien, ou, quoique ce soit dans ce monde visible, ou, dans le monde invisible à l'œil humain, qui, dans sa Vie spirituelle, l'empêche de demeurer par sa Foi, dans le Corps de CHRIST, son Seigneur (*Romains 8/28 à 39, Romains 12/3 à 5*), par un seul ESPRIT SAINT, celui de DIEU son Père, en son Fils (*Romains 8/9*).

L'Enfant né de DIEU, qui vit cette Loi de liberté, ou, cette Loi spirituelle qui lui vient de l'ESPRIT SAINT de DIEU son Père (*Romains 8/9*), tire son origine et sa Vie nouvelle, en un seul Seigneur, JESUS, le Fils de l'homme (*Matthieu 16/13 à 17*). Il n'a qu'une seule Foi, celle de JESUS homme (*Jean 14/1, Apocalypse 14/12*), qui lui vient de DIEU son Père (*Jean 6/37 et 38, Jean 6/44 et 45*). Il est né nouveau d'un seul baptême (*Jean*

3/1 à 8), celui en la mort de son vieil homme, dans la mort de JESUS homme (*Romains 6/1 à 11, Colossiens 2/11 à 15*). Cette Vie nouvelle, lui vient d'un seul DIEU, son Père Céleste (*Exode 3/13 à 15*), qui est au-dessus de tous, parmi tous, et en tous ses Enfants (*Ephésiens 4/4 à 6*), nés de Sa Volonté (*Jean 1/12 et 13*).

DIEU notre Père vous bénisse. Que la Paix et la Joie de notre Seigneur JESUS-CHRIST, soient votre partage.

Patrick PETITOT (04/06/2022).